

Garonne

n°15
août
2008

p.4-5
actualité
Restauration
des milieux
naturels
à Gensac-
sur-Garonne



p.11-13
zoom
La Garonne,
grand
fleuve du
Sud-Ouest
européen



p.8-10 à la une

De nombreuses espèces animales et végétales sont en régression voire menacées de disparition en Europe.

La directive européenne sur les oiseaux de 1979 puis la directive habitats de 1992 ont instauré un dispositif original pour assurer la conservation et la restauration de ces milieux et de ces espèces, appelé réseau Natura 2000.

En Midi-Pyrénées, la Garonne et ses principaux affluents, l'Ariège, l'Hers Vif, le Salat, la Pique et la Neste, ont été reconnus site d'intérêt écologique et intégrés au réseau de protection Natura 2000.

Natura 2000

*Un réseau pour préserver
le patrimoine écologique de la Garonne.*

éditorial

Des milieux naturels et des espèces animales et végétales sont menacés ou en forte régression en Europe. Impliquées depuis plusieurs années dans la sauvegarde de l'esturgeon européen, les collectivités réunies au sein du Sméag ont montré qu'elles étaient prêtes à prendre leur part de l'effort de restauration.

Depuis l'année 2006, cette implication dans le maintien de la biodiversité s'est renforcée avec l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 sur la Garonne en Midi-Pyrénées. Notre fleuve abrite en effet de nombreux habitats et espèces des directives européennes sur les oiseaux (1979) et sur les habitats (1992). Si cette procédure a pu susciter au démarrage des interrogations et des craintes chez les usagers et les riverains de Garonne, je suis convaincu que la concertation engagée permettra de mettre en œuvre une gestion équilibrée conciliant la préservation des milieux et la poursuite des activités économiques, récréatives et culturelles autour du fleuve.

Les expériences déjà engagées sur plusieurs sites montrent non seulement qu'il est possible de concilier par exemple les activités agricoles et sylvicoles avec la préservation des milieux, mais qu'un corridor garonnais en bon état écologique assure des fonctions utiles à toutes les activités : autoépuration des eaux, ralentissement des crues, protection contre l'érosion. Mais l'atteinte de ces objectifs dépendra de la mise en œuvre du programme de mesures que nous allons élaborer au cours des prochains mois. C'est pourquoi je souhaite que le Sméag poursuive son implication au-delà de la réalisation des documents d'objectifs et accompagne les futurs porteurs de projet comme il le fait déjà sur certains sites dans le cadre de la gestion des zones humides.



Jean Cambon
Président du Sméag

La campagne de soutien d'étiage 2008



► Étiage été 2007
secteur Gensac (31)

LA SITUATION HYDROLOGIQUE ACTUELLE

Les débits de la Garonne dépendent de trois types d'alimentation : la pluie, la neige et les nappes.

Les précipitations de mai ont été inférieures aux normales mensuelles sur le sud de la Haute-Garonne et de l'Ariège, au contraire de celles du bassin du Tarn-Aveyron qui ont été supérieures aux normales mensuelles. La pluviométrie de juin a connu une situation inverse : excédents au sud de Toulouse et déficit dans le bassin du Tarn-Aveyron. Malgré les précipitations abondantes du mois de juin, le stock neigeux est resté déficitaire sur les hauts bassins de la Garonne, du Salat et de l'Ariège, à l'exception du massif du Néouvielle qui alimente en partie la Neste d'Aure.

En ce début de semestre, les nappes en Ariège, Garonne moyenne et Tarn aval sont très inférieures à la moyenne, ce qui signifie que le tarissement estival du fleuve ne devrait pas être freiné par la vidange des nappes alluviales. L'épisode pluvieux du week-end du 14 juillet n'a pas été suffisamment long pour affecter significativement la baisse des débits entamée à la mi-juin et qui devrait aboutir à une entrée en étiage¹ au début août, soit sensiblement à la même date que l'an dernier. Le remplissage des réserves est plutôt satisfaisant en tous points du bassin. Cependant, la retenue de Montbel n'ayant été pleine qu'à

80 % à la fin juin, elle ne sera pas mobilisée, cette année encore, pour le soutien d'étiage de la Garonne.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU SOUTIEN D'ÉTIAGE

Le nouveau dispositif de soutien d'étiage associant le Sméag, l'Agence de l'eau, le comité de bassin Adour-Garonne, l'État et Électricité de France est opérationnel avec la convention 2008-2012 signée le 17 mars 2008.

Compte tenu d'une prévision de franchissement du DOE² au plus tôt au début août et de la disponibilité d'un volume de soutien d'étiage renforcé à partir des retenues d'EDF (51 millions de mètres cube), les objectifs de la campagne de 2008 sont de garantir le DOE à Portet-sur-Garonne (Toulouse) et d'éviter le franchissement du seuil d'alerte (80 % du DOE) à Lamagistère (Agen).

LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS

Le coût maximal prévisionnel du soutien d'étiage est d'environ 3 millions d'euros. Cette année, pour la première fois, son financement sera assuré à 30 % par les usagers prélevant dans la Garonne par le biais d'une majoration spécifique de la redevance de prélèvements de l'Agence de l'eau. Le budget général de l'agence apportera 45 % supplémentaires, le Sméag 20 % et Électricité de France 5 %.

1 – La période d'étiage est la période de basses eaux d'un cours d'eau. Pour la Garonne, cette période s'étale normalement de la mi-juillet (après la fonte des neiges) à la mi-octobre, voire au-delà, jusqu'en hiver.

2 – Le débit d'objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (le Sdage) au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique.



Trois questions à Pierre Izard

Président du Conseil général de la Haute-Garonne

1/ Quelle est la politique actuelle de gestion de la ressource en eau du Conseil général de la Haute-Garonne ?

L'expertise commandée par le Conseil général de la Haute-Garonne pour sécuriser les étiages de la Garonne montre la nécessité de mettre en œuvre des actions contribuant à la gestion économe de la ressource pour tout le bassin. Aussi, le Département a décidé de renforcer son action en termes d'économies d'eau dans tous les domaines d'interventions : conseil à l'irrigation et diagnostic du matériel, aides au renforcement des réseaux d'eau potable dont le rendement atteint aujourd'hui 75 % sur la Haute-Garonne.

En tant que gestionnaire du canal de Saint-Marty, il modernise continuellement son système de télégestion et étudie la création de retenues « tampon ».

Le Conseil général gère également des stations d'alerte à la pollution sur la Garonne qui permettent de sécuriser la ressource destinée à l'eau potable.

Depuis près de 15 ans, au travers du Syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement, le Département mène une politique de sensibilisation à l'environnement à destination des collégiens (mise à disposition d'outils pédagogiques) et des élus (organisation de réunion et de visite).

2/ Comment concevez-vous la solidarité entre bassins versants ?

L'engagement du Conseil général tant sur le plan politique que financier exprime la solidarité avec

d'autres bassins versants tels que l'Aude, la Gascogne, le Tarn et bien sûr la Garonne.

Le Département est membre de quatre institutions interdépartementales soit une participation financière de plus d'un million d'euros chaque année et une contribution active aux orientations de gestion de l'eau.

La Haute-Garonne représente le plus gros contributeur du Sméag parmi les départements riverains de la Garonne pour son fonctionnement comme pour le soutien d'étiage par exemple. Au-delà de la desserte de son propre territoire, il contribue, via l'Institution du Barrage de Montbel et l'Institution de la Montagne Noire à la réalimentation du bassin versant audois ; il cogère avec l'Ariège des barrages plus modestes comme le Filliet.

Sur le bassin versant du Tarn, le Conseil général contribue au soutien d'étiage alors qu'il est territorialement peu concerné.

Le Département a également participé financièrement aux travaux de confortement du canal de la Neste dans les années 1990.

3/ Comment envisagez-vous l'élaboration d'une stratégie à long terme de la sécurisation des débits d'étiage de la Garonne ?

Depuis plusieurs années, la gestion de l'eau dans le bassin de la Garonne s'est focalisée sur la réalisation du réservoir de Charlas comme unique solution pour résoudre tous les problèmes d'étiage.

L'expertise commandée par le Conseil général et menée par un bureau d'étude indépendant a

montré que d'autres alternatives n'ont pas été explorées et que le niveau de besoin doit être évalué à nouveau.

Des économies d'eau, soit une moindre consommation et de moindres prélèvements sur le milieu, sont réalisables sans porter atteinte au monde économique et à la qualité de vie. La sécurisation du soutien d'étiage à partir de réserves EDF doit également être consignée dans les concessions autorisées par l'État.

Le Conseil général a également demandé au Préfet une révision des Plans de Gestion des Etiages Garonne-Ariège et Neste-Gascogne afin qu'ils ne rentrent plus en contradiction en termes de constat, d'objectifs et de moyens.

Il a également demandé l'arrêt des études relatives au projet Charlas et a proposé d'étudier 3 ou 4 sites parmi les 63 sites identifiés par l'expertise où des retenues de moindre importance peuvent se répartir en Haute-Garonne, Gers et Tarn-et-Garonne pour mettre à disposition l'eau à proximité des besoins.

Cette position a été défendue par le Département devant le comité de bassin Adour-Garonne.

Je pense qu'un débat objectif doit être engagé entre tous les acteurs de l'eau pour que les politiques de l'eau évoluent vers une vision plus stratégique à long terme prenant en compte les principes de développement durable, de réchauffement climatique et en ayant conscience que l'eau est un bien précieux, rare et de plus en plus coûteux.



Expérimenter, inciter, sensibiliser :

La restauration des milieux naturels du fleuve à Gensac-sur-Garonne (Haute-Garonne).

Expérience pilote, le chantier de Gensac-sur-Garonne se veut un modèle de restauration du patrimoine écologique de la Garonne à destination des professionnels et du grand public.

OUVRAGE porté par le Sméag (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) en partenariat avec l'Agence de l'eau, le chantier de réhabilitation de Gensac-sur-Garonne a permis d'expérimenter des méthodes répondant à la fois aux enjeux de dynamique fluviale, écologique et de valorisation des bords de Garonne.

Ce chantier s'inscrit dans un cadre européen d'échanges d'expériences avec la Communauté autonome de Navarre sur les « bonnes pratiques de gestion » menées sur le fleuve Garonne et la rivière Aragon (programme Interreg projet Gestion Intégrée des Rivières Européennes).

UN DOUBLE OBJECTIF

■ Servir d'exemple et inciter les maîtres d'ouvrage potentiels et les acteurs de la Garonne à une gestion raisonnée du fleuve conformément aux orientations du schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (document cadre porté par le Sméag).

■ Permettre d'éduquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la restauration des milieux naturels de notre fleuve.

POURQUOI CE SITE ?

La Garonne est composée d'une importante diversité d'habitats liés au lit et aux berges, qui remplissent de nombreuses fonctions (champ d'expansion de crue, autoépuration...). Ils ont des effets positifs sur le cadre de vie et les activités humaines. Ces fortes potentialités sont toutefois très menacées. Depuis le début du XIX^e siècle, la Garonne a fait l'objet de nombreux aménagements à l'origine de l'artificialisation du lit et des berges.

Le site de Gensac-sur-Garonne est représentatif de cette richesse et de sa mise en péril. Il présente un potentiel écologique important. À ce titre il s'inscrit au réseau Natura 2000 directive habitats et directive oiseaux. Il est concerné par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope pour les poissons

migrateurs et les oiseaux (hérons bihoreau, aigrettes garzette...). Il présente enfin trois zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, ainsi que des frayères à brochets à l'aval.

Mais le lieu appartient aussi à un tronçon court-circuité¹ de 5 km en aval du barrage de Cazères. La diminution des débits et l'écrêtement des crues moyennes ont favorisé l'incision du chenal d'étiage, l'affleurement de la marne, la perte des habitats aquatiques, le dépérissement de la ripisylve² et le développement d'une végétation ligneuse invasive sur les bancs de graviers auparavant entretenus par les courants.

UN DISPOSITIF DE RÉHABILITATION

L'ensemble des actions de traitement de la zone d'atterrissement vise à :

- améliorer l'état physique du fleuve en favorisant une nouvelle mobilisation des galets dans le lit ;
- préserver et améliorer l'état écologique du fleuve, en restaurant une ripisylve et une zone humide, en limitant les espèces envahissantes et indésirables ;
- valoriser le fleuve, en confortant le rôle paysager de la ripisylve, par l'élimination des déchets et en créant un chemin le long de la Garonne (en réflexion).

Les actions réalisées sur le chantier relèvent, dans leur grande majorité, de techniques de gestion forestière et de bancs de galets : dévégétalisation des friches, régalaie des galets, création de chenaux de crues, création d'une nouvelle ripisylve et d'une zone humide herbeuse par plantations, évacuation des déchets.

Un protocole de suivi pluriannuel sera mis en place. Il s'attachera à suivre les effets multiples de la restauration au droit du site réhabilité ainsi que sur le secteur aval en terme de qualité des eaux et des habitats aquatiques et évolution de la faune et de la flore.

UN CHANTIER QUI FAIT ÉCOLE !

La zone du fleuve revalorisée constitue ainsi un support tout à fait pertinent pour sensibiliser les divers publics à la gestion raisonnée de la Garonne et faire découvrir et mieux connaître ses attraits écologiques et paysagers.

D'ores et déjà une série de visites du site ont été organisées en 2008 à destination des jeunes (l'ensemble des écoliers du primaire de l'école de Gensac-sur-Garonne, les élèves de 5^e du collège de Cazères-sur-Garonne, les élèves du lycée agricole d'Auzesville). Cela a été l'occasion pour eux de participer concrètement à la restauration du site par des plantations complémentaires dans la zone humide.

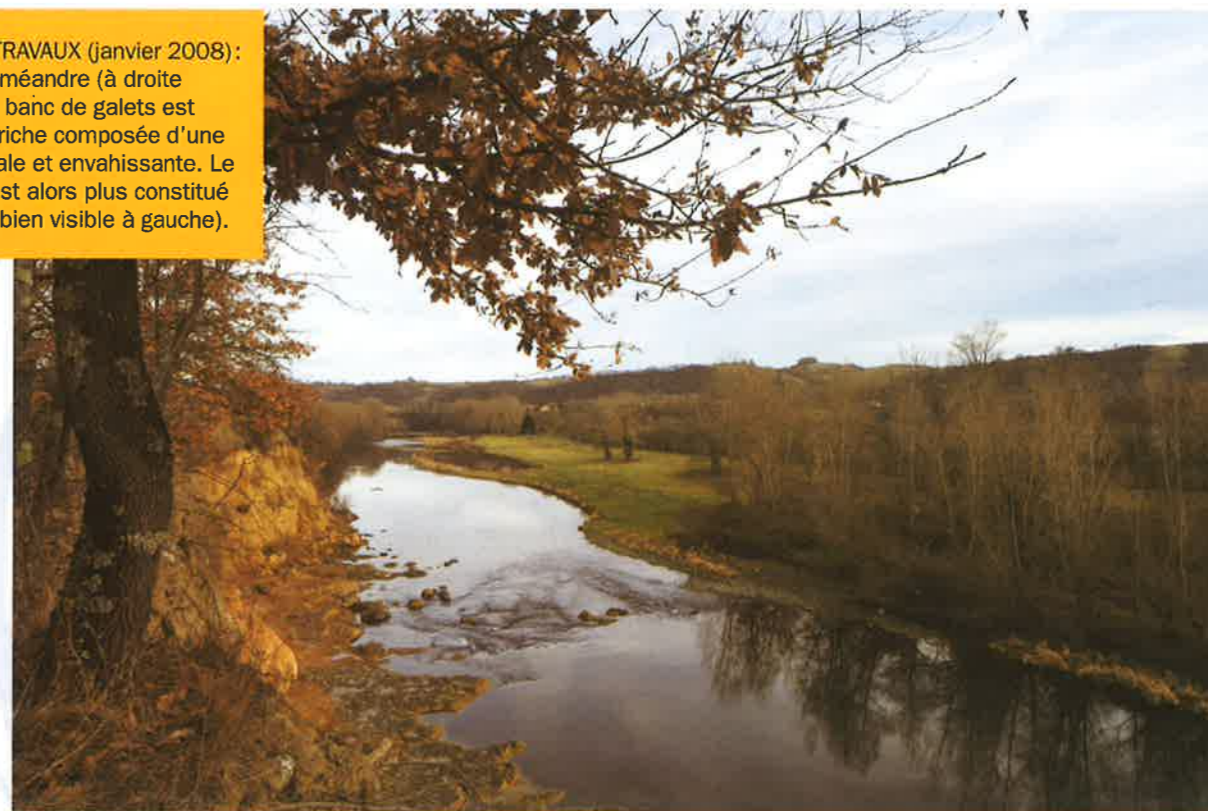
Pour améliorer l'impact pédagogique de ces visites, le Sméag fera installer deux panneaux. L'un, placé à l'entrée du site, présentera les objectifs du chantier. L'autre, placé au cœur du site, détaillera les travaux réalisés.



Afin de pérenniser cet outil d'information, la phase finale du projet du Sméag prévoit la création d'un sentier de découverte (tranche conditionnelle du marché de travaux). Il s'agira d'un instrument important pour sensibiliser et faire connaître la Garonne, sa dynamique fluviale, ses différents milieux naturels et les actions réalisées sur le long terme.

La réalisation de cette tranche dépendra des motivations exprimées par les collectivités locales et de l'acceptation par les propriétaires (EDF, commune,...).

► VUE AVANT TRAVAUX (janvier 2008) : à l'intérieur du méandre (à droite de la photo), le banc de galets est piégé par une friche composée d'une végétation banale et envahissante. Le lit du fleuve n'est alors plus constitué que de marne (bien visible à gauche).



► VUE APRÈS TRAVAUX (mars 2008) : après défrichage, le banc de galets a été en partie directement régalaie dans le lit du fleuve. L'autre partie, décompactée en berge (avec création de petits chenaux), sera naturellement remobilisée vers le lit du fleuve à l'occasion des prochaines crues. En complément, un boisement de berge et une zone humide composés d'espèces typiques de bord de Garonne ont été replantés.



1 - Tronçon court circuité : section de cours d'eau dont une partie des eaux est dérivée artificiellement dans un canal pour être restituée plus en aval après utilisation, par exemple par une centrale hydroélectrique.

2 - Boisements de berge.

La journée mondiale des zones humides 2008 3 jours de mobilisation en Tarn-et-Garonne



La journée mondiale des zones humides a lieu le 2 février de chaque année pour fêter l'anniversaire de la signature de la convention de Ramsar (voir encadré), sur la protection et la préservation du patrimoine des zones humides.

Cette date anniversaire est l'occasion partout dans le monde de mettre en valeur les actions menées localement pour la préservation de ces zones.

Cette année, le Sméag s'est particulièrement investi en organisant trois jours de balades et d'animations en partenariat avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne, la communauté de communes Garonne et Canal, les associations de protection de la nature, les pêcheurs... et avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

« NOTRE SANTÉ DÉPEND DE CELLE DES ZONES HUMIDES »

Par ce slogan, la thématique de la journée mondiale des zones humides 2008 était lancée. Il rappelait que ces milieux naturels rendent de multiples services utiles à tous (dépollution, régulation des débits,...) en plus d'être d'exceptionnels réservoirs de la biodiversité!

Autour de cette thématique, les événements proposés visaient un triple objectif :

- Informer et sensibiliser petits et grands aux zones humides et aux milieux naturels riches mais fragiles.
- Faire découvrir les sites et les différents aspects du fleuve.
- Mobiliser des porteurs de projets et partager un moment convivial en bord de Garonne.



► Balades pédestres à Finhan (82)



► Atelier pédagogique sur la petite faune aquatique.



► Conférence

AU PROGRAMME: CONFÉRENCES, ATELIERS ET BALADES.

Durant ces trois jours :

- 60 élèves de la 6^e à la 3^e du collège de Castelsarrasin ont participé à des ateliers pédagogiques sur la faune et la flore, l'hydroélectricité... sur la base de plein air et de loisirs de Saint-Nicolas de la Grave (82) et à l'usine hydroélectrique de Golfech.
- Une centaine de personnes s'est réunie pour une après-midi de balade pédestre à Finhan (82) pour découvrir la Garonne, ses paysages, sa faune, sa flore et son histoire.
- Une centaine de visiteurs s'est rendue à la base de plein air et de loisirs de Saint-Nicolas de la Grave. Cette journée ponctuée de conférences de haut niveau sur l'histoire du fleuve Garonne, les poissons, la dynamique fluviale... et d'ateliers pédagogiques, a permis de faire découvrir toute la richesse écologique et culturelle du site de Tarn-et-Garonne.

Une réussite qui témoigne de l'efficacité d'un large partenariat dont on retiendra la capacité à mettre des efforts en commun pour un même objectif : faire mieux connaître la Garonne et ses zones humides.

En effet, comme le rappelait le fil conducteur de cette journée mondiale, ces zones tampons entre la terre et l'eau constituent à la fois des milieux naturels exceptionnels et un cadre de vie pour tous!



LA CONVENTION DE RAMSAR

La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement

comme habitat des oiseaux d'eau aussi appelée convention de Ramsar a été adoptée le 2 février 1971. Elle sert de cadre d'action nationale et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Notons qu'il s'agit d'un des rares traités mondiaux sur

l'environnement qui soit consacré à un écosystème particulier! En adhérant à cette convention en 1986, la France s'est engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. Cet engagement s'est concrétisé en 1995 par l'adoption d'un Plan national d'action pour la sauvegarde et la reconquête des zones humides et par la création, en 2001, de 5 pôles relais « zones humides » nationaux, chargés d'accompagner les initiatives locales en faveur des zones humides.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?



Article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 :

« Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Le rôle des zones humides garonnaises

- Maintenir une biodiversité remarquable
- Contribuer à la zone d'expansion des crues et à la protection contre les inondations
- Recharger la nappe alluviale pour l'adduction d'eau publique ou privée
- Alimenter la Garonne en période d'étiage
- Contribuer à l'épuration des eaux de la nappe alluviale et du fleuve
- Répondre à une demande sociale désireuse d'un cadre de vie de qualité
- Participer au maintien d'activités traditionnelles, économiques ou de loisirs (populiculture, chasse, pêche...)

En savoir plus

Pour en savoir plus sur les zones humides, visitez le site de l'ANEZH, Association Nationale des Elus des Zones Humides.

Natura 2000

Un réseau pour préserver le patrimoine écologique de la Garonne.

De nombreuses espèces animales et végétales sont en régression voire menacées de disparition en Europe.

La directive européenne sur les oiseaux de 1979 puis la directive habitats de 1992 ont instauré un dispositif original pour assurer la conservation et la restauration de ces milieux et de ces espèces, appelé réseau Natura 2000.

En Midi-Pyrénées, la Garonne et ses principaux affluents, l'Ariège, l'Hers Vif, le Salat, la Pique et la Neste, ont été reconnus site d'intérêt écologique et intégrés au réseau de protection Natura 2000.

NATURA 2000, POURQUOI ET COMMENT ?

Ce réseau est constitué des sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire listés dans les directives européennes. Il appartient à chaque Etat d'instaurer les dispositifs permettant d'assurer leur conservation, en élaborant sur chaque site Natura 2000 un « document d'objectifs », qui sert de guide pour les gestionnaires et les utilisateurs du site.

En France, le choix a été fait d'adopter une approche décentralisée pour élaborer ces documents d'objectifs, en associant étroitement les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage. Ce choix répond bien à l'objectif de développement durable de la directive habitats, qui prévoit que les mesures de conservation doivent tenir compte des exigences économiques, sociales, culturelles et des particularités locales. Cette logique de conciliation des enjeux correspond aussi à une réalité écologique : le maintien de certains

habitats naturels dépend directement d'activités agricoles ou sylvicoles.

Une fois le document d'objectifs validé par le comité de pilotage et approuvé par arrêté préfectoral, les mesures spécifiques à Natura 2000 peuvent être mises en œuvre :

■ **La charte Natura 2000** permet aux propriétaires et aux exploitants qui y adhèrent de bénéficier de certains avantages fiscaux (exemple : exonération de la taxe sur le foncier non bâti), en contrepartie d'engagements correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site (exemple : conserver des arbres morts pour favoriser la conservation des insectes du bois).

■ **Les contrats Natura 2000** sont passés entre l'État et le propriétaire ou l'exploitant. Comme l'adhésion à la charte, il s'agit d'une démarche libre et volontaire qui ne concerne que des terrains situés à l'intérieur du site Natura 2000 et qui servent de support à une activité agricole, sylvicole ou de loisirs. La mise en œuvre de modalités de gestion favorables aux espèces d'intérêt communautaire peut donner droit à une rémunération compensatoire. Il peut s'agir de mesures agro-environnementales qui sont financées par des fonds européens ou nationaux. Par ailleurs, des actions de restauration de milieux ou de sensibilisation déjà expérimentées en dehors de Natura 2000 peuvent être identifiées dans le document d'objectifs.

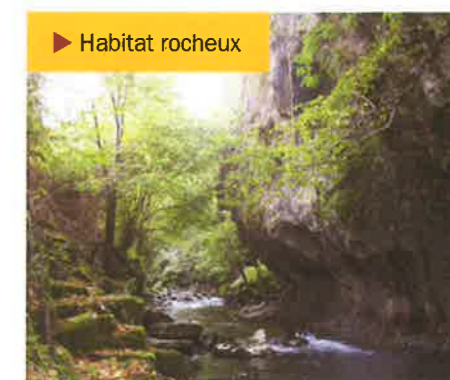
LA DÉMARCHÉ ENGAGÉE SUR LA GARONNE

Le site Natura 2000 de la Garonne en Midi-Pyrénées regroupe la Garonne et ses principaux affluents : l'Ariège, l'Hers Vif, le Salat, la Pique et la Neste. Cet ensemble fluvial, qui correspond à l'aire de fréquentation historique du saumon, recoupe deux autres sites identifiés pour leur richesse en espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne : la vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne et la vallée de la Garonne de Muret à Moissac.



► Banc de galets au Ramier de Bigorre (31)

© Nature Midi-Pyrénées



► Habitat rocheux

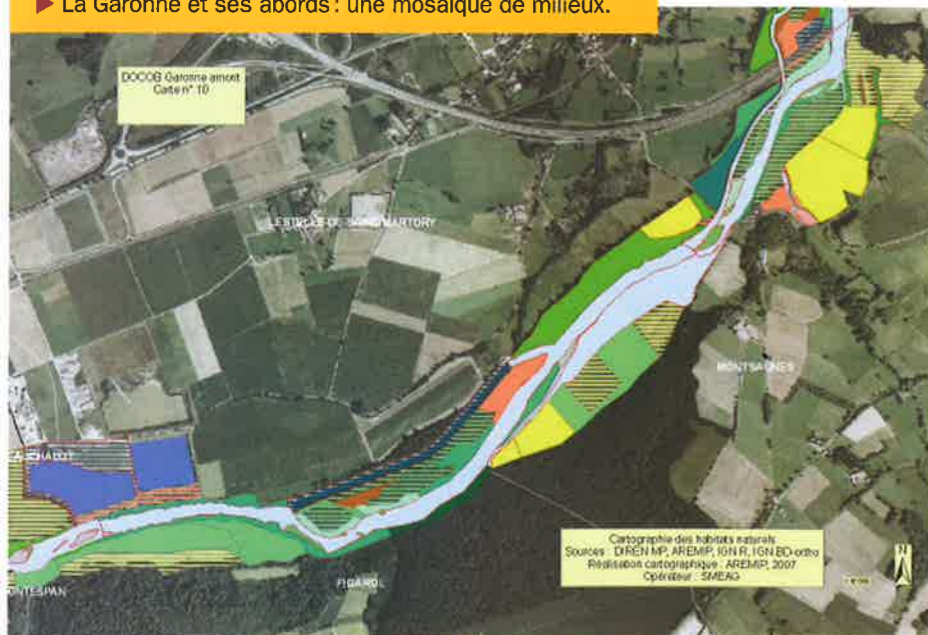
© Nature Midi-Pyrénées

RICHESSSES ET FRAGILITÉS DU VAL DE GARONNE

Les travaux de terrain et les bilans réalisés par les naturalistes ont confirmé certaines réalités bien connues sur la Garonne, comme la fragilité des populations de poissons migrateurs, saumon, alose, lamproie et l'état dégradé de leurs habitats, notamment les frayères. Citons également la situation inquiétante des forêts de saules bordant le lit de la Garonne qui sont affectées par la baisse du niveau de la nappe phréatique dont l'eau baigne habituellement les racines.

Les inventaires ont également apporté plusieurs bonnes surprises, comme la présence d'habitats rocheux dans les hautes vallées de la Neste et de la Garonne ou de formations herbacées à graminées rares (que l'on trouve habituellement en milieu méditerranéen) sur la Garonne aval.

► La Garonne et ses abords : une mosaïque de milieux.



Cartographie des habitats naturels
Sources : DIREN MP, AREMIP, IGN, IGN BO, IGN
Réalisation cartographique : AREMIP, 2007
Co-financé : SMÉAG

© Aremip



► Saulaie

VERS UNE DÉFINITION DES OBJECTIFS DU SITE

Le Sméag a confié les inventaires et la cartographie des habitats naturels terrestres à l'AREMIP (Association pour la recherche sur l'environnement en Midi-Pyrénées) sur la Garonne amont et à Nature Midi-Pyrénées sur la Garonne aval. Les habitats naturels aquatiques ont été traités par MIGADO et le volet oiseaux (Boussens-Carbonne et Muret-Moissac) par Nature Midi-Pyrénées. L'état des lieux s'est déroulé durant l'année 2007 et les résultats ont été présentés aux comités de pilotage en début d'année 2008 (le 28 janvier à Saint Gaudens pour Garonne

amont et le 8 février à Castelsarrasin pour Garonne aval).

La hiérarchisation des enjeux, la définition des priorités et l'élaboration des propositions de gestion sont discutées en groupes de travail. Deux séries de réunions ont été organisées de mars à juin 2008. L'état des lieux a été officiellement validé par les comités de pilotage réunis au mois de juin 2008.

Un autre cycle de réunions interviendra à l'automne pour aboutir à la validation finale des documents d'objectifs en novembre 2008.

Après l'approbation des documents d'objectifs par arrêté préfectoral, la gestion des sites Natura 2000 sur la Garonne entrera dans sa phase opérationnelle.

Natura 2000

Un réseau pour préserver le patrimoine écologique de la Garonne.

Ces travaux apportent une connaissance nouvelle et précise sur les milieux naturels de la Garonne, qui sera un atout précieux pour les gestionnaires. L'analyse des activités socio-économiques réalisée en parallèle met en évidence les fortes pressions qui s'exercent sur ces milieux fragiles et confirme l'intérêt et l'importance de la démarche de conservation engagée avec les documents d'objectifs.

NATURA 2000 ET LA GESTION DU CORRIDOR GARONNAIS

La mise en œuvre des actions identifiées dans les documents d'objectifs bénéficiera de l'expérience acquise sur plusieurs sites. Grâce à des partenariats entre les collectivités locales, les exploitants et les associations, des actions innovantes sont menées depuis plusieurs années pour remettre en état des milieux ou réduire les impacts de certaines activités. En Tarn-et-Garonne, la politique des Espaces naturels sensibles est un appui précieux pour ce type d'initiatives.

L'un des enjeux sera également de faire le lien entre les orientations des documents d'objectifs et celles d'autres dossiers à caractère institutionnel tels que le SDAGE Adour-Garonne ou les documents d'urbanisme, et notamment les SCOT de l'agglomération toulousaine. Dans ce contexte, le rôle d'animateur et de coordinateur du Sméag est essentiel.

POUR EN SAVOIR PLUS

Tous les détails de la démarche Natura 2000 sur la Garonne et son actualité sur le site internet du Sméag:

<http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-natura2000.htm>

► Île de Saint-Cassian (82): Un site bénéficiant de l'implication du Conseil général de Tarn-et-Garonne dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles.



► Le méandre de Port-Haut (31): Après une importante opération de résorption de décharges sauvages, la communauté de communes Hers et Garonne a engagé une opération de restauration écologique des bords de Garonne et l'aménagement d'un sentier de découverte.



La Garonne, grand fleuve du Sud-Ouest européen

Ce lundi 17 décembre, le Sméag (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne), la Généralité de Catalogne et le Conseil général du Val d'Aran, ont réuni près de 200 personnes à l'occasion du bilan du projet Interreg IIIA « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier ».

LE BILAN D'UNE PREMIÈRE ÉTAPE...

Ce projet a permis de concrétiser par des réalisations importantes une volonté de coopération franco-espagnole sur la Garonne exprimée lors des Etats généraux de la Garonne en 2001.

Deux objectifs principaux ont été atteints:

- mieux connaître le fleuve et partager cette connaissance;
- mettre en valeur et protéger la Garonne.

► Ouverture du colloque, de gauche à droite:

Vincent Frey, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne;
Emili Sanllehy Meya, directeur des services du Conseil général du Val d'Aran;
Luis Gode I Lanao, chef de planification à l'Agence catalane de l'eau;
Jean Cambon, président du Sméag.

Entre autres actions, ont été réalisés un observatoire transfrontalier du fleuve, des actions de restauration et de mise en valeur paysagère de la Garonne, mais aussi des actions de sensibilisation des citoyens au patrimoine naturel et culturel par la réalisation d'un guide « La Garonne des Pyrénées » traduit en trois langues et de sentiers d'information en bord de Garonne.



► Accueil des participants



LE PROJET INTERREG EN BREF...

Territoire
Du Val d'Aran à la confluence avec l'Ariège

Acteurs
Sméag, Généralité de Catalogne, Conseil général du Val d'Aran, Agence de l'eau Adour-Garonne, Diren Midi-Pyrénées, Edf, Conseil général de la Haute-Garonne, Union européenne.

Le projet en quelques chiffres:

- 150 km de Garonne dont 50 km en Espagne.
- 2 millions d'€ dont 50% de FEDER, réalisé à 98% par le Sméag.
- 2 objectifs, 5 mesures, 11 actions.
- 2003-2007.



DES ENJEUX COMMUNS À L'ÉCHELLE DU SUD-OUEST DE L'EUROPE...

À l'occasion de cette rencontre, le Sméag et ses partenaires ont souhaité discuter et évaluer les résultats de ce projet à la lumière d'autres expériences du Sud-Ouest européen, et des nouveaux défis à venir liés au changement climatique.

Cette manifestation, organisée autour d'ateliers thématiques, était centrée sur deux questions :

■ Quels retours d'expérience du projet Interreg IIIA et quelles perspectives pour la Garonne ?

■ Quels sont aujourd'hui les enjeux de la gestion des fleuves et rivières du Sud-Ouest européen ?

Les échanges dans les ateliers ont permis de dégager des observations communes, pouvant constituer des voies de collaboration importantes :

■ Les fleuves, et notamment la Garonne doivent répondre à de nombreuses attentes de la société : environnement préservé, alimentation des populations, production d'énergie renouvelable, etc. Les politiques de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie sont liées mais conflictuelles.

► Exposition itinérante sur les actions du Sméag faites dans le cadre du projet.



De plus, les projections indiquent que les ressources en eau dans le sud de la France comme en Espagne vont diminuer.

Une gestion raisonnée se doit de concilier des intérêts divergents concernant l'usage des ressources en eau tant en France qu'en Espagne.

■ L'extraction de granulats, les protections contre les inondations, le développement de l'hydroélectricité et la construction de barrages ont altéré la dynamique de nos rivières et diminué leur qualité. **Il faut redonner un espace de liberté aux fleuves qui se définit comme « territoire fluvial » de l'autre côté de la frontière.**

■ Concernant les paysages, la convention européenne de Florence, ratifiée par la France et l'Espagne, préconise la mise

► Atelier: Dynamique fluviale et milieux naturels.



► Atelier: Paysages et patrimoine culturel.



en valeur des paysages à l'échelle d'entités paysagères cohérentes.

La « Garonne montagnarde » du Val d'Aran et du Comminges constitue une entité cohérente pour laquelle une mise en valeur transfrontalière est nécessaire.

Ces constats partagés doivent être l'occasion d'intensifier les collaborations, de dépasser et de transcender les difficultés liées à des organisations institutionnelles et des législations différentes entre pays.

La France, l'Espagne et le Portugal, également présent à cette journée, partagent des valeurs et donc des objectifs communs pour le développement durable des rivières de leurs territoires.



► Groupe plénière

ÉTAPES À VENIR

Comme suite à cette journée, le Sméag travaille actuellement au montage d'un projet de coopération sur la gestion durable des rivières avec certaines Communautés autonomes du bassin de l'Ebre et l'association des

communes riveraines du Duero, fleuve transfrontalier entre l'Espagne et le Portugal. Ce projet doit être présenté dans le cadre de l'appel à programmation du programme de coopération SUDOIE (Sud-Ouest européen).

CONTENU DES ATELIERS

Atelier 1 Outils de connaissance et de gestion

Quels sont les besoins spécifiques des différents acteurs (réseaux de mesure, banques de données) ? Quelle coopération possible entre ces démarches et comment intégrer les besoins locaux et européens ?

Intervenants : Confédération hydrographique de l'Ebre (Espagne), Agence de l'eau Adour-Garonne, Direction régionale de l'Environnement (Midi-Pyrénées), EPTB Dordogne, EPTB Garonne.

Atelier 2 Ressources en eau et changement climatique

Comment satisfaire la demande croissante en eau et la restauration des débits d'étiage alors que les précipitations sur le Sud-Ouest européen ont tendance à diminuer ? Comment réduire les éclusées et leurs effets sans porter atteinte au potentiel de production hydroélectrique ?

Intervenants : Bureau catalan du changement climatique (Catalogne), Confédération hydrographique de l'Ebre (Espagne), Direction générale de l'eau et de l'environnement (Navarre), Agence de l'eau Adour-Garonne, Agence régionale de l'Environnement (Midi-Pyrénées), EPTB Garonne.

Atelier 3 Dynamique fluviale et milieux naturels

Comment sensibiliser à l'importance de la dynamique fluviale pour le bon état des cours d'eau ? Quel aménagement du territoire proposer pour une meilleure gestion du risque inondation et la conservation des milieux naturels ?

Intervenants : Agence catalane de l'eau (Catalogne), Gestion environnementale et repeuplements de Navarre (Navarre), Institution Adour, EPTB Dordogne, EPTB Garonne.

Atelier 4 Paysages et patrimoine culturel

Quelle place occupent les fleuves dans le patrimoine social et culturel d'un territoire ? Quel est le rôle des paysages dans l'attractivité et le dynamisme d'un territoire ?

Intervenants : Université autonome de Barcelone (Catalogne), Association de développement du Dão, du Lafões et de l'Alto Paiva (Portugal), Union régionale des CAUE, Direction départementale de l'équipement (Tarn-et-Garonne), Pays Midi-Quercy, EPTB Garonne.

Atelier 5 Planification, gestion et gouvernance transfrontalière

Quels sont les outils de planification et de gestion des cours d'eau en France et en Espagne ? Quelle gouvernance pour les cours d'eau transfrontaliers ?

Intervenants : Conseil général du Val d'Aran, Direction régionale de l'Environnement (Midi-Pyrénées), Agence de l'eau Artois-Picardie, Contrat de rivière transfrontalier (Sègre), Mission opérationnelle transfrontalière, EPTB Garonne.



L'EXPO ZARAGOZA 2008 est la célébration internationale d'une relation féconde existante entre l'eau et les communautés humaines, dans un projet global, efficace et solidaire. Par conséquent, le projet est fondé sur un concept indissoluble : EAU et DÉVELOPPEMENT DURABLE. Le Sméag a été présent les 9 et 10 juillet à l'exposition de Saragosse. Il a participé à divers échanges d'une session spéciale de la Tribune de l'eau sur la gouvernance des structures de bassin, notamment pour les bassins transfrontaliers. À cette session spéciale, ont participé des représentants de l'Andorre, de l'Espagne, de la France et du Portugal.

LES ACTES DU COLLOQUE



Les actes viennent d'être édités par le Sméag et seront envoyés prochainement à l'ensemble des participants du colloque. D'ores et déjà, l'ouvrage, en version française et espagnole, a eu un vif succès lors des débats à la tribune de l'eau de l'exposition de Saragosse en Espagne. Il est possible de se procurer les actes sur simple demande auprès du Sméag.



MARTIN MALVY, NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Martin Malvy, ancien ministre, président du Conseil régional de Midi-Pyrénées, a été élu président du 8^e comité de bassin Adour-Garonne, le vendredi 4 juillet. Il succède à Jean François-Poncet qui le présidait depuis 1980.

Dans une allocution ayant fait suite à la réunion du comité de bassin, le nouveau président a insisté sur la nécessité d'une vision transversale des problèmes d'eau.

Le Sméag ne peut qu'approuver cette approche qu'il défend depuis plusieurs années !



FLASH

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a lancé depuis le 15 avril dernier une large consultation du public sur les futures orientations de la gestion de l'eau dans le bassin.

Un large public, soit 3,3 millions de foyers d'Adour-Garonne, a reçu dans sa boîte aux lettres un questionnaire à remplir et à retourner gratuitement.

Il est aussi possible de répondre à partir du site dédié à la consultation :

www.aquacitoyen.org.

Répondez au questionnaire. Devenez Aquacitoyen !



► Étiage été 2005 à Carbonne (31)



LE PROJET CHARLAS: LA RÉOLUTION DU COMITÉ DE BASSIN

Lors de sa séance du 16 mai 2008, le comité de bassin a adopté une résolution demandant à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et au Sméag de poursuivre en relation étroite avec les collectivités intéressées, les études opérationnelles devant constituer, dans un délai de deux ans, le dossier d'enquête publique pour le projet

de réserve de soutien d'étiage de Charlès. Il a également demandé à l'Agence de l'eau et au Sméag de conduire ou de soutenir la réalisation des études de faisabilité technique pour les projets complémentaires, sur la base des propositions du Conseil général de la Haute-Garonne, et dans les meilleurs délais.

L'Agence de l'eau avait prévu, dans son 9^e programme, les financements nécessaires à une première tranche d'un programme de réalisation de la retenue de Charlès. Ces financements sont très largement suffisants pour satisfaire les demandes du comité de bassin.



Trois questions à Jean François-Poncet

Sénateur du Lot-et-Garonne

Jean François-Poncet, ancien ministre des Affaires étrangères, avait décidé de ne pas se représenter à la présidence du comité de bassin Adour-Garonne, fonction qu'il assumait depuis 1980. Le 4 juillet, à l'occasion de l'installation du 8^e comité de bassin, Martin Malvy a été élu pour le remplacer. Sur proposition de son successeur, Jean François-Poncet a été élu président d'Honneur par le comité de bassin.

Quel regard portez-vous sur vos 28 ans de présidence du comité de bassin Adour Garonne ?

Il faut rappeler que le rôle du président du comité de bassin n'est pas de décider de tout. Son action consiste à veiller au respect des équilibres entre les collectivités, les usagers et l'État, et à dégager une majorité au sein du comité. Le président doit imprimer une dynamique pour construire une politique de bassin adaptée aux enjeux locaux, en favorisant la concertation entre les membres du comité.

Je me suis, d'autre part, constamment efforcé de maintenir l'autonomie de décision et d'action du comité et de l'Agence, face aux tentations de recentralisation qui se sont manifestées périodiquement et auxquelles le comité de bassin, au-delà des clivages politiques traditionnels, s'est toujours fermement opposé.

Quelles avancées avez-vous constatées dans le bassin de la Garonne durant votre présidence et quels sont les principaux défis qui restent à relever ?

Notre bassin a fait acte d'innovation avec la création de commissions géographiques, puis de commissions territoriales par sous-bassins. C'est en Adour Garonne, également, qu'est née la formule des établissements publics territoriaux de bassins, constitués entre des collectivités territoriales d'un même bassin, tel que celui du Lot ou de la Garonne.

Je me suis engagé dès 1980 aux côtés de la Commission Garonne, pour mettre en place un « programme décennal de développement des ressources en eau », ce qui a conduit à la création du Sméag en 1983.

J'ai présidé le Conseil général de Lot-et-Garonne pendant de longues années. Cela me permet d'affirmer que le niveau départemental est le mieux adapté à certaines interventions coordonnées concernant les services d'eau et d'assainissement, la constitution de réserves en eau d'intérêt local, la protection des milieux aquatiques. Mais une vision plus large s'impose lorsqu'il s'agit de la gestion planifiée des ressources en eau du bassin.

C'est à ce dernier niveau qu'ont été conçus et réalisés les plans de gestion des étiages (PGE). Ces PGE se traduisent sur le terrain par des SAGE dont de nombreux sont en cours de réalisation.

Nous avons également beaucoup progressé en matière de qualité des eaux.

Les moyens d'intervention de l'Agence de l'eau, grâce aux redevances, ont été multipliés par 20 depuis 1980.

Les objectifs de qualité sur nos rivières qui n'étaient atteints qu'à 27 % en 1980, l'ont été à 61 % en 2006.

Pour autant, on ne peut s'en satisfaire. En effet, la directive cadre européenne sur l'eau nous fait obligation d'atteindre le « bon état » des eaux d'ici à 15 ans.

Parallèlement, le changement climatique et la croissance démographique du bassin, particulièrement forte sur l'axe de la Garonne, impose des contraintes supplémentaires au bassin.

Quels obstacles vous semblent les plus pénalisants pour promouvoir une politique visant à mieux concilier une valorisation économique de la ressource avec un bon état des milieux aquatiques ?

Des obstacles de caractère idéologique ont considérablement retardé la constitution des réserves d'eau dont le bassin a de toute évidence un urgent besoin. Les mouvements écologiques sont hostiles aux barrages quels qu'ils soient, sous prétexte qu'ils perturbent le cours naturel du fleuve.

Le SDAGE, les PGE, les SAGE, dont les données sont mises à jour, ont permis d'ouvrir le débat sur des bases objectives.

Pour la Garonne, le projet de barrage de Charlès est le résultat de ces mesures et des réflexions qu'elles induisent. Il est même probable qu'il se révélera insuffisant face aux pénuries qui marqueront la première moitié de ce siècle. Ce projet a d'ailleurs évolué, en réponse aux échanges qui ont eu lieu. Il devient une pièce importante d'un système complexe de gestion des ressources entre Garonne et Gascogne.

Le bassin de la Garonne dispose de ressources potentielles importantes. Elles ne sont pas, de loin, à l'égal de celles du Rhône, et la réserve de Charlès (110 millions de m³) sera très loin de celles de Serre-Ponçon (1.270 millions de m³) ou des lacs de la Seine, ou encore du barrage de Naussac sur le bassin de la Loire. Les territoires de notre bassin qui commandent l'amont, ne peuvent rester sourds aux besoins de l'aval. Nos vies futures en dépendent, celles des hommes comme celles de nos milieux aquatiques.



Jean Cambon,

RECONDUIT À LA PRÉSIDENTICE DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE (SMÉAG).

Le mardi 13 mai 2008, le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne a tenu son comité syndical en l'Hôtel du Département à Agen.

Monsieur Jean Cambon, président sortant, a été réélu à l'unanimité pour trois ans. À cette occasion, il a renouvelé ses remerciements pour la confiance que lui ont témoignée les membres représentants les collectivités territoriales adhérentes.

Dans son discours d'investiture, le président Jean Cambon a indiqué souhaiter exercer ce deuxième mandat avec la conviction de la légitimité de toutes opinions et donc de la nécessité de discussions sur la gestion de l'eau dans

le bassin de la Garonne. Il a invité les élus à s'investir au-delà des aspects techniques auxquels les débats sur l'eau se cantonnent le plus souvent.

L'installation de la nouvelle assemblée du Sméag a permis également de procéder à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau.

Premier vice-président: Monsieur Claude Raynal, conseiller général de la Haute-Garonne.

Deuxième vice-président: Monsieur Jacques Billirit, conseiller général de Lot-et-Garonne.

Secrétaire: Madame Martine Hontabat, conseillère régionale d'Aquitaine.

4 membres: Madame Colette Bassac, conseillère régionale de Midi-Pyrénées; Monsieur Bernard Dagen, conseiller général de Tarn-et-Garonne; Monsieur Hervé Le Taillandier de Gabory, conseiller général de la Gironde; Monsieur Jean-Claude Traval, conseiller régional de Midi-Pyrénées.

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

AQUITAINE

- Monsieur **Guy Saint-Martin**
Conseiller régional
Conseiller général
- Madame **Martine Hontabat**
Conseillère régionale
- Madame **Annie Garrissou**
Conseillère régionale
- Monsieur **Philippe Dorthe**
Conseiller régional
Conseiller général

MIDI-PYRÉNÉES

- Madame **Colette Bassac**
Conseillère régionale
- Madame **Jacqueline Alquier**
Sénatrice du Tarn
Conseillère régionale
- Monsieur **Jean-Claude Traval**
Vice-Président du Conseil régional
- Monsieur **Jacques Bousquet**
Conseiller régional
Maire de Valence d'Agen

HAUTE-GARONNE

- Monsieur **Claude Raynal**
Conseiller général
Maire de Tournefeuille
- Monsieur **Jacques Leclerc**
Conseiller général

TARN-ET-GARONNE

- Monsieur **Bernard Dagen**
Conseiller général
Maire de Castelsarrasin
- Monsieur **Jean Cambon**
Vice-président du Conseil général
Maire de Nègrepelisse

LOT-ET-GARONNE

- Monsieur **Jacques Billirit**
Conseiller général
Maire de Fourques-sur-Garonne
- Monsieur **André Tournon**
Conseiller général

GIRONDE

- Monsieur **Hervé Gillé**
Conseiller général
1^{er} adjoint à la Mairie de Podensac
- Monsieur **Hervé Le Taillandier de Gabory**
Conseiller général
Maire de Cadillac

6

info garonne n°15 août 2008



Régis Mathon, remplace Claire Kerviel durant son congé de maternité au poste de chargé de mission SAGE.

Ingénieur expérimenté en gestion de contrat de rivière, il est en charge du projet de SAGE « Vallée de la Garonne » et plus spécifiquement de la constitution de la CLE. Il s'occupe également des études du seuil de Beauregard et de la nappe de pollution sur la Garonne. Il a travaillé auparavant pour les contrats de rivière de l'Albarine et du Lange et de l'Oignin dans l'Ain.

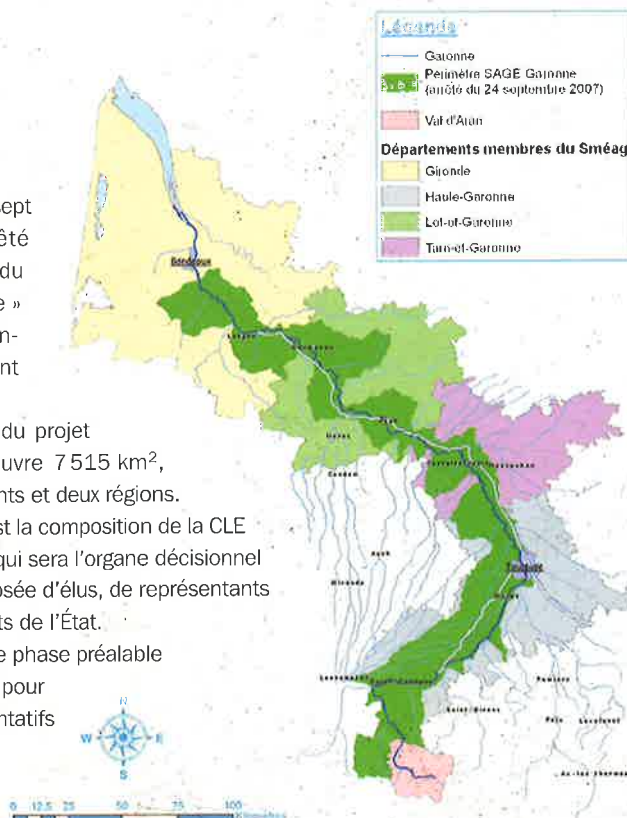
SAGE: un périmètre arrêté

Le 24 septembre 2007, les sept préfets concernés ont arrêté conjointement le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne » suite à la consultation de l'ensemble des collectivités durant l'année 2006.

Il reprend les grandes lignes du projet proposé par le Sméag et couvre 7 515 km², 808 communes, 7 départements et deux régions.

La prochaine étape du SAGE est la composition de la CLE (Commission Locale de l'Eau) qui sera l'organe décisionnel de ce schéma. Elle sera composée d'élus, de représentants des usagers et de représentants de l'État.

Le Sméag anime cette dernière phase préalable au lancement officiel du SAGE pour identifier les membres représentatifs de l'ensemble des enjeux et problématiques du Val de Garonne.



Directeur de la publication: Jean Cambon
Réalisation et mise en page: Nuances du Sud
Photogravure et impression: Imprimerie 34
Crédits photos sauf mention particulière:
Didier Taillefer / Sméag
Revue éditée en 3 500 ex. sur papier recyclé
par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement
de la Garonne,
61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse.
N° ISSN: 1636-1369
Tél.: 05 62 72 76 00 / Fax: 05 62 72 27 84
Site: www.eptb-garonne.fr